

Observation n°385 du 17/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Cette enquête publique touche à sa fin. Quelques observations:

- Une durée d'enquête réduite au minimum qui ne donne pas le temps au public d'analyser les documents présentés
- Des documents importants ne sont pas communiqués: l'étude d'impact initiale, les études complémentaires de 2022, l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux.
- Des carences gravissimes pour un bureau d'étude environnemental (Calidris) qui omet de mentionner la présence d'une ZNIEFF pour la protection de l'outarde (entre autres) qui recouvre tout le secteur. Ce n'est pas un petit détail et cela décrédibilise tous les documents produits par Calidris.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est évident que le public n'a pas été informé correctement lors de cette enquête publique.

Merci de donner un avis défavorable,

Anne-Marie Asselin  
Savigny sous Faye